



Demande renseignements

Par nathalie23130

Bonjour,

Mes parents ont déposé un acte chez un notaire il y a plusieurs années pour que leur bien immobilier soit estimé au plus bas afin que l'un des enfants puisse l'acquérir. Celui-ci n'a pas été payé. Cet acte est-il recevable?

Vous remerciant d'avance

Par ESP

Bonjour

Ce que vous décrivez n'est théoriquement pas possible, ou vous manquez de précision sur le type d'acte dont il s'agit ?

S'il n'a pas été payé, il n'est peut-être pas enregistré...

Par nathalie23130

le notaire a ce document entre les mains décrivant la volonté de mes parents, mais le notaire dit qu'il n'a pas été acté pour faute de paiement.

Par ESP

C'est bien ce que je vous disais plus haut.